



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2018

Le dix-neuf mars deux mille dix-huit à dix-huit heures, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le 13 mars 2018, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire
Jean-François BRUGNON, Catherine TERRAZ, Jacqueline ROUX, Yves DUJOL, Pascale MASOERO, Hervé BERNAILLE, Valérie ROUGERON, Jean-Pierre JARRE, Bérénice LACOMBE, Josiane CURT, Jean MARTINATO, Fabrice ZANIVAN, Marie Agnès LEROUX, Aziz ABBAS, David GUILLOT, Chloé CHENAL, Muriel THEATE, Maurice MONTJOVET, Pierre POINTET, Lysiane CHATEL, Mustapha MARJI, Nathalie LAISSUS, Esman ERGUL, Noëlle AZNAR MOLLIEUX, Dominique RUAZ, Claudie LEGER, Laurent GRAZIANO, Valérie AINAUD, Michel BATAILLER.

Étaient excusés :

Marie-Christine VANHOUTTE qui a donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Claude BESEVAL qui a donné pouvoir à Laurent GRAZIANO
Philippe PERRIER qui a donné pouvoir à Noëlle AZNAR MOLLIEUX

Le quorum étant atteint (30 personnes) le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire.

Chloé CHENAL est désignée secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

N° 5-9-3		SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIÈRES Budget principal de la ville - Budget primitif 2018	
RAPPORTEUR	Hervé BERNAILLE	

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le débat d'orientation budgétaire du 5 février 2018 qui a permis :

- d'informer l'ensemble des membres du conseil municipal de l'évolution de la situation financière de la commune sur les derniers exercices ;
- de discuter des orientations budgétaires envisagées par la municipalité ;

VU le projet de budget primitif pour l'année 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 23 901 990 € en fonctionnement et 10 842 708 € en investissement ;

CONSIDERANT la précédente délibération du conseil municipal, de fixer les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2018 à :

- 12,78 % pour la taxe d'habitation ;
- 17,37 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 75,26 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;

Je vous propose :

- d'approuver le budget primitif 2018 tel qu'il vous est présenté et qui est joint en annexe du présent rapport.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITE des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

avec 6 ABSTENTIONS

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le registre est signé par les membres présents,

Le maire,

Membres en exercice	33
Membres présents	30
Membres présents ou représentés	33
Abstentions	6
Suffrages exprimés	27
Contre	0
Pour	27

Délibération rendue exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
Publication ou notification le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.